

**Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 novembre 2010 en vue de l'ouverture de trois crédits d'un total de 14 309 000 francs (variante de l'arrêté IIa) ou d'un total de 13 284 000 francs (variante de l'arrêté IIb) pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais:**

- arrêté I: un crédit de 9 254 000 francs destiné à la création de sky loges;
- arrêté IIa: un crédit de 3 754 000 francs destiné à la création de la zone lounge et au reprofilage du gradin sponsors;

ou

- arrêté IIb: variante sur arrêté IIa d'un crédit de 2 729 000 francs destiné à la création de la zone lounge (réduite) et au reprofilage du gradin sponsors;
- arrêté III: un crédit de 1 301 000 francs destiné à la rénovation des vestiaires.

**Rapport de Mme Annina Pfund.**

## **Préambule**

La commission des travaux et des constructions s'est réunie les 1<sup>er</sup> et 8 décembre 2010, le 26 janvier 2011, le 16 mars et le 6 avril 2011, sous la présidence de M. Alexandre Wisard, pour étudier la proposition PR-835 à la suite de son renvoi en commission par le Conseil municipal le 23 novembre 2010. Que M. Jorge Gajardo Muñoz, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remercié de son excellent travail.

## **Travaux de la commission Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2010**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de Mme Isabelle Charollais, codirectrice du département, de M. Pierre-Alain Mottier, architecte rattaché au Service des bâtiments et responsable du dossier, de M. Patrick Devanthery et Vincent Mas Durbec, architectes mandataires*

Dans son introduction, M. Pagani rappelle que le département des constructions et de l'aménagement est un département constructeur et qu'il est au service du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports. En effet, c'est le département présidé par M. Manuel Tornare qui est chargé des relations régulières avec le Genève-Servette Hockey Club (GSHC) et qui a pris en main la négociation d'une convention entre les deux parties.

Dans son exposé, M. Mas Durbec explique que le concept architectural, qu'il porte avec M. Devanthery, vise à adapter la patinoire aux besoins contemporains: accueillir

plus de spectateurs et de manière plus confortable.

Suivant les arrêtés de la PR-835, les projets comportent trois volets:

- le premier volet prévoit la construction d'une sky loge, une grande galerie VIP tout en haut de la grande tribune, au point de vision permettant le plus de dégagement possible;
- le deuxième volet du projet prévoit le reprofilage des gradins de l'aile des sponsors, de sorte à proposer un plus grand nombre de places assises avec un bon confort de vue en supprimant les angles morts. Ce deuxième volet prévoit aussi la construction d'un lounge, pour les entre-matches, à l'arrière de la façade côté Voirie du bâtiment de la patinoire;
- enfin, le troisième volet prévoit une intervention de fond dans les vestiaires du sous-sol, où sera notamment posée une nouvelle installation de ventilation à double flux.

M. Pagani souhaite rappeler que le programme des travaux a été défini suivant les demandes des responsables du club et des besoins de la collectivité publique. La Ville tient notamment à ce que la patinoire reste polyvalente. Les responsables du club ont ensuite signé le programme. Selon les estimations des comptables du Canton et de la Ville, qui ont réalisé un audit financier du club, la présente proposition devra permettre au GSHC de dégager 2,5 à 3 millions de francs avec un taux de remplissage de 60%, de manière à sortir de la spirale du déficit qui se monte à 3 millions par an depuis plusieurs années.

Un commissaire demande si les défenseurs du patrimoine ont donné leur avis sur ce projet. M. Pagani répond que les défenseurs du patrimoine ont bien été associés à toutes les requêtes en autorisation de construire. Il a appris que la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) vient de donner un préavis favorable au projet, à quelques détails près. L'autorisation de construire devrait être délivrée prochainement.

Une commissaire a l'impression que le club et la Ville elle-même jouent et misent au casino en pariant sur les résultats du GSHC. Que fera la Ville si le déficit augmente? Et si les nouveaux travaux ne sont pas achevés dans les temps, quelles incidences cela aura-t-il sur les finances du club? M. Pagani estime que le GSHC a fait ses preuves en tant qu'équipe gagnante. Certes, on fait des améliorations qui leur sont utiles, mais on entretient aussi un lieu populaire, apprécié d'une partie importante de la population genevoise.

### **Séance du 8 décembre 2010**

*Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif responsable du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, qui est auditionné à la demande de la commission dans le cadre de l'étude de la proposition PR-835, ainsi que de M. Rémy Pagani, conseiller administratif responsable du département des constructions et de l'aménagement*

M. Tornare rappelle que la Ville et le Canton se sont engagés, en juin 2010, à sauver le GSHC, à aider l'association Genève Futur Hockey et à engager des investissements destinés à rénover la patinoire des Vernets. L'Etat s'est engagé pour

1,6 million de francs sur le fonds Sport-Toto. Du côté de la Ville, on attendait, pour verser les 750 000 francs promis, que les comptes du club et de l'association Genève Futur Hockey soient séparés, ce qui vient d'être fait. Le club s'est aussi engagé pour la semaine suivante à faire un *business plan* pour Genève Futur Hockey. De son côté, la commission des finances du Conseil municipal a accepté d'accorder à Genève Futur Hockey une subvention de 500 000 francs renouvelable dès 2011. Le Canton fera de même entre 2011 et 2014. Des discussions seront aussi engagées entre la Ville et le Canton pour une convention de soutien à Genève Futur Hockey.

M. Tornare n'ignore pas que le GSHC traverse une mauvaise passe financière et sportive, mais il est d'avis que cette situation est passagère. Il estime donc que la Ville doit aider ce club d'élite qui s'est fait un public. La Ville peut engager pour cela les investissements nécessaires pour aménager les sky loges, le restaurant et les vestiaires, tels qu'il sont compris dans la proposition PR-835.

*Audition de M. Hugh Quennec, président du Genève-Servette Hockey Club SA (GSHC), et de M. Chris McSorley, manager général du GSHC, ainsi que de MM. Jean-Claude Portier et Jean-Noël de Giuli, architectes-conseil du GSHC*

En ouverture, M. Quennec tient à souligner qu'une nouvelle patinoire est nécessaire au club afin de le rendre indépendant. L'actuelle patinoire n'offre pas de potentiel suffisant pour développer des conditions d'accueil adéquates, ni de bonnes conditions de vue. Il estime que le club doit pouvoir disposer d'infrastructures qui soient à la hauteur des exigences de la ligue nationale A. M. Quennec apprécie cependant les efforts déployés par les conseillers administratifs Pagani et Tornare pour améliorer la patinoire actuelle. Il espère cependant que les propositions de travaux dont est saisi le Conseil municipal ne compromettent pas ce grand projet. Il faudrait aussi qu'ils soient terminés avant le début de la prochaine saison sportive.

M. Quennec rappelle que le club souhaite combler le déficit structurel de 3 millions de francs par an.

Les architectes du club ont alors lancé le concept des sky loges au sommet de la grande tribune et proposé de les construire en même temps qu'un restaurant à l'arrière et de rénover par la même occasion les vestiaires du sous-sol. Le projet a été discuté en trois séances avec l'équipe des architectes Devanthéry et Lamunière, mandataires de la Ville. En voyant le coût du projet, les architectes du club, conscients que le projet des sky loges prendrait du temps, ont alors réfléchi à des solutions intermédiaires.

Interrogé par une commissaire, M. Quennec explique que le GSHC est bien une société anonyme et il confirme que son caractère est bien sportif et commercial. Le GSHC a signé une convention pour cinq ans avec la Ville de Genève. M. McSorley espère que le crédit de rénovation qui est soumis à la commission permettra au club de patienter jusqu'à l'édification d'une nouvelle patinoire. M. Portier ajoute que les sky loges et les vestiaires permettront aussi à la patinoire actuelle de survivre. Cela permettra à ce lieu d'accueillir d'autres événements. Il souligne que les 14 millions demandés seront investis dans des installations pérennes.

## **Séance du 26 janvier 2011**

*Audition de M. Xavier de Rivaz, directeur de la Direction des plans d'affectation et requêtes, Office de l'urbanisme, Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI)*

M. de Rivaz prie la commission d'excuser l'absence du conseiller d'Etat Mark Muller. Il explique que, à la demande du conseiller d'Etat Mark Muller, il a commencé à réfléchir à la question d'un site où placer une patinoire de niveau olympique. Il précise que ce travail est largement suspendu aux décisions que va prendre la Ville de Genève. Il a en effet pour consigne de ne pas se substituer à la Ville dans la recherche d'un lieu d'implantation, mais de se tenir à la disposition de la commune au cas où elle en aurait besoin.

Un commissaire demande des précisions sur les lieux et les types de terrains recherchés: droit de superficie octroyé à des tiers ou financement commun Ville-Etat? M. de Rivaz explique que le magistrat Muller souhaite tenir compte de l'identité genevoise de l'équipe bénéficiaire de la patinoire. C'est pourquoi les recherches sont actuellement ciblées sur la commune de Genève et sa proche périphérie.

Un commissaire demande si le groupe de travail Ville-Etat sur la patinoire s'est déjà réuni. M. de Rivaz répond que le groupe de travail en est au stade des premiers contacts et qu'aucun rendez-vous n'a encore été fixé.

## **Séance du 16 mars 2011**

Ce jour, les travaux de la commission des travaux et des constructions sont suspendus. Son président informe les commissaires que M. Pagani déposera un amendement pour la proposition PR-835.

## **Séance du 6 avril 2011**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, et de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiment*

M. Pagani explique que l'amendement à la proposition PR-835 qu'il présente comprend trois arrêtés, dont seul le premier est nouveau, alors que les autres volets du projet ont été repris de la proposition PR-835 originale. Le but de l'arrêté I est de modifier la tribune côté Voirie en aménageant des sièges et des loges VIP sur une structure qui s'avance sur la surface glacée jusqu'au rink. Cette nouvelle structure doit permettre au Genève-Servette Hockey Club SA de dégager environ 1,5 million de francs par an, sans toutefois pouvoir rattraper le montant de son déficit structurel qui est de 3 millions.

M. Pagani explique que, suite à un accord entre le GSHC, le Conseil d'Etat et le Conseil administratif de la Ville de Genève, le club se chargera de mener les études, de demander les préavis de la CMNS et les autorisations nécessaires auprès du Canton de Genève afin que tout soit prêt pour démarrer les travaux en juin 2011. Il

explique que, la Ville ayant utilisé le crédit approuvé pour préparer le projet de la proposition PR-835, c'est le club qui prendra en charge les coûts préalables. Cet amendement a été préavisé par le Conseil administratif, puis par le Conseil d'Etat et signé enfin par le club. La lettre du club que le magistrat a transmis à la commission fait foi.

M. Meylan explique que l'arrêté I amendé, dont la conception et les études sont prises en charge par les architectes du club, comprend l'installation d'une structure provisoire permettant d'aménager 738 places réparties entre sièges et salons VIP, qui se situeront sous les loges VIP actuelles. La nouvelle structure s'avance de 4,5 m à l'intérieur de la zone glacée et permet aux spectateurs une meilleure visibilité. Cette modification de la structure aura des effets sur les sorties de secours latérales et les places réservées jusqu'à présent aux supporters des équipes en visite. La livraison de cette structure est prévue pour septembre 2011, pour autant que les travaux commencent en juin 2011.

L'arrêté II, dont la réalisation est prévue pour janvier 2012, comprend la zone lounge déjà présentée dans la proposition précédente. Des deux variantes proposées alors, c'est la plus grande qui est retenue. M. Meylan précise que ce chantier pourra se déployer sans problème pendant la saison sportive, car les travaux se dérouleront sur la façade extérieure, côté Voirie.

L'arrêté III concerne la rénovation des vestiaires, dont le montant est majoré en raison de la nécessité de louer des conteneurs pour y aménager des vestiaires provisoires. En effet, ces travaux se dérouleront pendant la saison sportive, jusqu'en novembre 2011.

M. Pagani prévient que, pendant les quatre à cinq ans qui suivront, le GSHC continuera à perdre de l'argent. La rénovation de la patinoire actuelle permettra cependant au club de subsister.

M. Pagani confirme que le GSHC a bien un déficit structurel de 3 millions par an. M. Quennec a mis de sa poche 14 millions à titre de garantie. Le déficit persistera tant que le club ne disposera pas d'un lieu à sa mesure. Il rappelle que la nouvelle structure pour les VIP permettra d'engranger 1,5 million de francs, ce qui représente seulement la moitié de leur déficit. Les dirigeants du GSHC assurent qu'ils trouveront le reste à l'extérieur.

### *Discussion et vote*

Les Verts soutiendront la proposition PR-835 amendée le 30 mars 2011. Ils auraient refusé la proposition PR-835 initiale, qu'ils jugeaient trop chère.

Le Parti radical partage l'avis du préopinant et il soutiendra la proposition PR-835 amendée le 30 mars, dont le principal mérite est de recueillir l'approbation de toutes les parties concernées.

Le Parti socialiste explique que, de la première demande de crédit, les socialistes n'auraient probablement retenu que les vestiaires. Il approuvera en revanche la proposition PR-835 amendée le 30 mars.

Par ailleurs, les commissaires socialistes ne croient pas à la soudaine assurance du club de trouver à l'extérieur les ressources nécessaires pour couvrir leur déficit structurel, alors que ses dirigeants n'ont pas été capables de le faire par le passé.

Le Parti démocrate-chrétien est d'avis que ce dossier a été mal géré depuis le début par le Conseil administratif. Il déplore que la Ville soutienne si mal une équipe qui gagne, comme le Genève-Servette Hockey Club. Le Parti démocrate-chrétien soutiendra la proposition PR-835 amendée le 30 mars. Le fait que l'investissement demandé ait baissé de moitié entre une version et l'autre de la proposition indique à quel point la proposition PR-835 d'origine était mauvaise.

Le groupe A gauche toute! était réticent depuis le début à la demande de crédit initiale, ce d'autant que cet investissement aurait été consenti en ignorant l'avenir qui est réservé aux Vernets. Les commissaires d'A gauche toute! soutiennent la proposition PR-835 amendée le 30 mars, mais tiennent à déplorer que les prix des places soient devenus prohibitifs, ce qui est bien dommage pour la popularité du hockey.

Le Parti Libéral estime que le travail accompli autour de la patinoire par l'administration de la Ville relève de l'amateurisme. Il ne souhaite pas cependant que le GSHC et le public en paient le prix, c'est pourquoi il votera en faveur de la proposition PR-835 amendée le 30 mars.

L'Union démocratique du centre refusera la proposition PR-835 amendée. Comme elle l'a déjà exprimé, l'Union démocratique du centre est attachée à l'économie libérale. De ce fait, elle est d'accord de subventionner le sport junior, mais elle n'est pas favorable au sport professionnel par le soutien public.

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la proposition PR-835 amendée par le Conseil administratif le 30 mars 2011.

Mise aux voix, la proposition PR-835 amendée par le Conseil administratif le 30 mars 2011 est adoptée par 13 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L) contre 2 non (UDC).

## PROJET D'ARRÊTÉ I AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 677 000 francs destiné à l'aménagement de tribunes provisoires pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 677 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2016.

### *PROJET D'ARRÊTÉ II AMENDÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 319 000 francs destiné à la création de la zone lounge pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 319 000 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 69 352 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 218 000 francs du crédit d'étude voté le 28 juin 2010, soit un total de 3 537 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2032.

*PROJET D'ARRÊTÉ III AMENDÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 468 000 francs destiné à la rénovation des vestiaires pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 468 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.





Genève Servette Hockey Club  
Monsieur Hugues Quennec  
Président  
Ch. de la Gravlère 4  
1227 Acacias

Genève, le 22 mars 2011

Objet

Patinoire des Vernets – aménagements des tribunes VIP pour le 15 septembre 2011

Monsieur le Président,

Pour faire suite à nos diverses réunions et plus précisément à celle tenue dans le bureau de Mme Charollais le 16 mars dernier, je vous confirme que nous avons entrepris toutes les démarches possibles dans le cadre des règles administratives fixées par l'administration, pour que la Ville de Genève puisse contribuer à répondre à votre demande.

Ainsi, et comme convenu, nous avons sollicité la commission des travaux du Conseil municipal pour leur soumettre le scénario consistant à amender la proposition de crédit pour les sky loges. Cette démarche a été faite le jour même, soit le 16 mars 2011, et la commission a accepté que lui soit soumis un amendement lors de sa prochaine séance, soit le 30 mars 2011.

Il s'agit de ne conserver de la proposition initiale que les éléments « vestiaires » et « lounge » et de remplacer la partie du projet « sky loges » par votre projet de nouvelles tribunes, tel qu'il nous a été présenté par vos mandataires. Mes services travaillent maintenant dans l'extrême urgence à l'élaboration de cet amendement.

Ce scénario permettrait à l'administration, en cas de vote positif de cette PR amendée par le Conseil municipal, de bénéficier d'un crédit en force au début du mois de juin 2011, ce qui vous permettrait vraisemblablement de disposer de vos tribunes le 15 septembre 2011.

Je vous rappelle toutefois que la condition impérative et incontournable pour pouvoir réaliser cet ouvrage dans les délais que vous demandez, est que le Club prenne en charge la totalité des démarches et études nécessaires à l'ouverture du chantier au début juin, ce que la Ville de Genève ne peut faire faute de financement pour ces études.

Aussi, selon notre accord oral, je vous demande de bien vouloir, par la signature du double de la présente muni de la mention « bon pour accord », vous engager à fournir, par l'intermédiaire de vos mandataires qui collaboreront étroitement avec le service des bâtiments, un dossier complet comprenant :

- un dossier complet de plans d'exécution des tribunes provisoires,
- un dossier de soumissions rentrées, prêtes à être adjudgées selon les règles AIMP applicables à la Ville de Genève pour tous les travaux à réaliser concernant les tribunes,
- une autorisation de construire en force,
- toutes les pièces utiles au démarrage effectif des travaux au début du mois de juin 2011.

Ce dossier doit être élaboré aux frais du GSHC et être remis à la Ville de Genève le 1<sup>er</sup> juin 2011 au plus tard.

Je reste donc dans l'attente de cet engagement de votre part, engagement dont je dois disposer au plus tard le 30 mars lors du dépôt de l'amendement à la commission des travaux.

En vous remerciant d'avance de votre diligence, je vous présente, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

  
Rémy Pagani

BON POUR ACCORD :



Copies : M. Tornare, Conseiller administratif  
Mme Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement  
Mme Bachmann, directrice ad-intérim département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports  
M. Faas, Conseiller de direction, département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports  
M. Volrol, chef du service des sports  
M. Meylan, chef du service des bâtiments



*Genève-Servette Hockey Club S.A.*

Ville de Genève

Département des Constructions et de l'Aménagement

A l'attention de Monsieur le Conseiller Administratif Rémy Pagan

Rue de l'Hôtel-De-Ville, 4

Case postale 3983

CH - 1211 Genève 3

Genève, le 24 mars 2011

DEPT DES CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENT	
Reçu le	28 MARS 2011
par	
Original dos. adm.	Archives
Commentaires :	
Copie(s) remise(s) à	Commentaires:

Cher Monsieur Le Conseiller Administratif,

Je fais suite à votre courrier daté du 22 mars dernier relatif aux aménagements des tribunes pour le 15 septembre 2011.

Comme demandé, vous voudrez bien trouver le courrier en question contresigné avec la mention Bon pour accord.

Je confirme que le GSHC mettra tout en œuvre pour obtenir l'autorisation de construire dont la délivrance reste de la responsabilité de l'autorité cantonale.

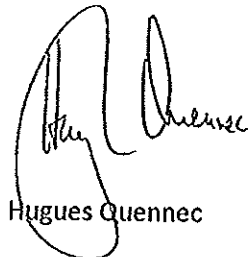
Je profite de la présente pour rappeler l'engagement pris par la ville de soumettre tout projet de rénovation des Vernets au GSHC. Entre autres et conformément aux discussions et accords pris le 16 mars dernier de présenter les projets vestiaires et salle d'accueil et de restauration pour notre avis.





*Genève-Servette Hockey Club S.A.*

En vous remerciant pour votre collaboration, je vous adresse, Monsieur le Conseiller Administratif, mes salutations les meilleures.



Hugues Quennec  
Président

Copies : M. Manuel Tornare, Conseiller Administratif

Mme Charollals, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement

Mme Bachmann, directrice ad intérim département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

M. Faas, Conseiller de Direction, département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

M. Voirol, chef du service des sports

M. Meylan, chef du service des bâtiments

M. Kleiner, secrétaire général adjoint au sport

M. De Rivaz, directeur au service cantonal des plans d'affectation et requêtes, Etat de Genève





VILLE DE  
GENÈVE

Conseil municipal  
Rue de la Croix-Rouge 4  
1204 GENEVE

Genève, le 24 mars 2011

**Objet**

**Soutien de la Ville au Genève-Servette Hockey Club et à Genève Futur Hockey  
– état des lieux**

Mesdames les conseillères municipales,  
Messieurs les conseillers municipaux,

L'avenir du Genève-Servette hockey club (GSHC) est au cœur de nos débats depuis plusieurs mois. Comme moi, vous êtes certainement soucieux de la pérennité du club et de la bonne utilisation de l'argent public. Mes services travaillent depuis plusieurs mois sur ce dossier, afin de soutenir efficacement le GSHC et l'association Genève Futur Hockey (GFH) tout en préservant les intérêts de la Ville et des contribuables.

Ce dossier est complexe, ce qui donne sans doute à certains d'entre vous le sentiment de manquer d'informations. Or, je tiens à ce que chacun dispose de tous les éléments nécessaires à la bonne compréhension du dossier. Je vous propose donc un récapitulatif des engagements pris par les différentes parties depuis juin 2010 ainsi qu'un arrêt sur image de la situation actuelle.

**L'accord de juin 2010**

En juin 2010, la Ville de Genève et l'Etat ont pris plusieurs engagements à l'égard du GSHC et de GFH. Pour mémoire, je vous les énumère ci-dessous.

**a) Engagements de l'Etat :**

- Octroi d'une aide directe de l'Etat au GSHC, prélevée sur le compte du Sport-Toto, d'un montant de CHF 1.6 million, pour pallier les insuffisances de l'infrastructure et rembourser les investissements consentis par le Club concernant la Patinoire.
- Inscription au projet de budget 2011 de l'Etat d'une subvention annuelle de CHF 500'000.- en faveur de l'association Genève Futur.

**b) Engagements de la Ville :**

- Octroi d'une subvention extraordinaire de la Ville à l'association Genève Futur Hockey de CHF 750'000.- en 2010 pour rembourser au GSHC une partie des investissements initiaux consentis pour le lancement du projet de Genève Futur.

- Inscription au projet de budget 2011 de la Ville d'une subvention annuelle ordinaire de CHF 500'000.- en faveur de l'association Genève Futur Hockey.
  - Inscription au projet de budget 2011 de la Ville d'une subvention extraordinaire de CHF 500'000.- en faveur de l'association Genève Futur Hockey.
  - Démarches de la Ville auprès du Fonds intercommunal pour obtenir un montant de CHF 550'000.- dans le même objectif.
  - Octroi par la Ville au GSHC de la gratuité de l'usage de la patinoire des Vernets pour les saisons 2009-2010 et 2010-2011 pour une valeur annuelle de CHF 310'000.-.
  - Dépôt par la Ville d'un crédit d'étude de CHF 878'000.- pour examiner la construction de « sky loges » sur la tribune principale de la Patinoire.
  - Examen d'autres mesures constructives à court terme pour améliorer qualitativement les capacités d'accueil de la Patinoire (loges et sièges sous les loges, vestiaires, séparation entre zone des fans adverses et zone VIP, etc.).
- c) Groupe de travail conjoint « Nouvelle patinoire »:
- Lancement d'une étude des besoins en surfaces de glace, tous usages confondus, pilotée par la Ville de Genève en collaboration avec l'Etat.
  - Lancement d'un groupe de travail en vue de construire une nouvelle Patinoire, prioritairement sur le site des Vernets.

#### La politique de soutien de la Ville

En matière d'engagements financiers, la Ville s'est strictement limitée au soutien de GFH. En effet, son rôle n'est pas de subventionner une société anonyme. En revanche, il est légitime qu'une collectivité publique s'associe à la formation des jeunes sportifs.

GFH, cependant, a contracté une dette à l'égard de GSHC. Dans un premier temps, l'argent que versera la Ville à l'association sera donc reversé par cette dernière à GSHC, pour apurer cette dette. Je précise ici que les services de la Ville sont sur le point d'achever l'analyse de cette dette, afin de déterminer si elle est de nature à être totalement ou seulement partiellement financée par le l'argent public.

C'est en ce sens que l'avenir des deux entités est intimement lié. Si GFH ne parvient pas à remplir les conditions pour être récipiendaire des subventions municipales, il lui sera impossible de poursuivre ses activités de formation de la relève. Mais il lui sera également impossible de rembourser sa dette au GSHC, qui a un impératif besoin de cet argent pour équilibrer ses comptes.

#### Les engagements pris en juin 2010

- Versement de 750'000 francs, via un crédit extraordinaire, à l'association Genève Futur
- Cette somme a fait l'objet d'une proposition du Conseil administratif (PR-798) qui a été adoptée par le Conseil municipal du 29 juin 2010. La somme a été versée le XXX. En effet, la Ville avait soumis sa libération à trois conditions:
- La séparation comptable Club-Association. Selon le rapport de révision des comptes produit le 15 décembre 2010 par la fiduciaire Edmond Favre, cette condition est remplie.
  - La signature par le Club d'une convention pluriannuelle réglant l'utilisation de la patinoire des Vernets. Cette convention a été signée par Hugh Quennec et Chris McSorley le 7 décembre 2010, et par moi-même le 13 décembre 2010.

- La production par l'Association d'un business plan. Durant de long mois, GFH n'a pas été en mesure de nous fournir un document répondant aux exigences qu'une collectivité publique prête à entrer en matière sur une conséquente subvention a le devoir d'exiger. Le 11 mars, mon département a enfin reçu un business plan détaillé, que l'association a amendé selon mon souhait. Le Conseil administratif a jugé le 23 mars que ce document offrait en principe des garanties suffisantes pour libérer les 750'000 francs susmentionnés. Il m'appartiendra de vérifier encore si l'AG de Genève Futur du 23 mars 2011 répond aux attentes avant de libérer cette somme.

Même si la dernière version du business plan souffre encore de faiblesses, ce document permet de mieux cerner les contours de GFH et donne une idée assez précise de son activité actuelle. En outre, il témoigne de la volonté nouvelle de l'association de collaborer avec la Ville de Genève.

Les faiblesses de ce business plan portent principalement sur l'explicitation du développement des activités de GFH. Elles auront tout loisir d'être corrigées – et devront l'être – au cours des prochaines semaines, durant le processus d'élaboration du contrat de prestations Ville-Etat-GFH.

**- Inscription au budget 2011 d'un million au bénéfice de l'association Genève Futur**

Cette somme a fait l'objet de deux inscriptions distinctes au budget 2011: une subvention ordinaire de 500'000 francs; et une subvention extraordinaire de 500'000 francs.

Le Conseil municipal a voté la subvention ordinaire le 13 décembre 2010 tout en assortissant d'une résolution: la résolution R-141. Celle-ci demande à l'Exécutif de ne libérer cette somme qu'à quatre conditions, je cite:

- « - La présentation des comptes détaillés 2009 de Genève Futur Hockey avalisés par une assemblée générale, et dûment révisés par une fiduciaire externe autre que celle de la SA.
- La signature du contrat de prestations entre Genève Futur Hockey, la Ville de Genève et l'Etat.
- La présentation d'une convention entre les clubs HC Trois-Chêne, CP Meyrin et Genève Servette HC Mouvement Juniors.
- La présentation d'un business plan démontrant la réalité et la viabilité du projet sportif. »

Par ailleurs, votre Conseil a refusé de voter la subvention extraordinaire. Il désire attendre que les conditions requises pour le versement de la subvention ordinaire soient remplies avant de se prononcer sur un crédit extraordinaire.

Pour l'heure, les comptes 2009 sont révisés depuis le 15 décembre 2010 et ont été approuvés par une assemblée générale le 23 mars 2011 – assemblée générale qui a par ailleurs permis de faire approuver les statuts de l'association, opération qui n'avait jamais été accomplie jusqu'à présent. Le contrat de prestations, dont la Ville et l'Etat ont achevé la rédaction du projet, n'a pas encore été signé. Les relations entre les différents clubs genevois n'ont pas encore été assainies. Enfin, Genève Futur Hockey, comme mentionné ci-dessus, nous a fourni de business plan qui demande encore à être affiné mais que l'on peut considérer comme globalement satisfaisant.

Enfin, je rappelle que pour devenir effectif, le projet de loi dont le contrat de prestations sera l'une des annexes doit être rédigé par l'Etat, puis approuvé par le Grand Conseil. La Ville de Genève est donc dépendante du processus parlementaire cantonal, puisque l'accord de juin stipule que ces 500'000 francs ne peuvent être versés que dans le cadre d'un contrat de prestations.

- **Promesse de solliciter le Fonds Intercommunal dans le but de lui faire débloquer 550'000 francs en faveur de Genève Futur Hockey**

La Ville de Genève s'apprête à prendre langue avec l'ACG à ce sujet. Mon objectif est bien sûr de convaincre le FI de débloquer cette somme d'argent. Par conséquent, je ne souhaitais pas le solliciter tant que n'étaient pas réunies les conditions susceptibles de le convaincre.

Jusqu'au 15 décembre 2010, Genève Futur Hockey n'était pas en mesure de présenter des comptes révisés. Depuis son inscription au registre du commerce en 2007, l'association n'avait jamais organisé d'assemblée constitutive. Elle y a remédié depuis le 23 mars 2011. Par conséquent, ni ses statuts ni ses comptes (qui n'avaient jamais été révisés avant la fin 2010) n'avaient été approuvés par ses membres.

Dans un tel contexte, solliciter le FI serait revenu à s'exposer à un refus. GFH étant enfin en règle, je suis enfin en mesure de plaider sa cause avec des chances raisonnables de succès.

- **Accord pour transformer les coûts de location de la patinoire des Vernets pour les saisons 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 en subvention en nature pour le club**

La gratuité a été accordée pour les trois saisons susmentionnées. En ce qui concerne 2009-2010 et 2010-2011, la gratuité accordée figure en toutes lettres dans la convention pluriannuelle portant sur l'utilisation par le club de la patinoire des Vernets, signée par le club et par moi-même, au nom de la Ville. Par ailleurs, ladite convention prévoit la possibilité de renouveler, sur une base annuelle, la décision d'octroyer la gratuité.

- **Mise en place rapide, en collaboration avec l'Etat, d'une démarche permettant une étude des besoins en glace et des options en vue de la construction d'une nouvelle patinoire**

Le Service des sports a achevé l'étude des besoins en glace. Elle conclut au fait qu'il manque 30% de surface de glace à l'échelle du canton pour satisfaire tous les besoins.

- **Dépôt d'un crédit d'étude pour examiner la construction de sky-loges, sur la base de travaux estimés à 8 millions de francs**

Le Conseil administratif a déposé le 16 juin une proposition de crédit d'étude (PR-797) portant sur la construction de sky-loges. Ce crédit a été accepté le 28 juin 2010 par votre Conseil. Il a, depuis, donné lieu à une proposition de crédit portant sur divers aménagements visant à améliorer la patinoire. Il s'agit de la PR-835, qui propose, pour un total de 14,3 millions ou de 13,3 millions, selon la variante retenue, de a) créer des sky-loges, b) reprofiler le gradin sponsors et créer une zone lounge et c) rénover les vestiaires.

Cette PR-835 a été renvoyée en commission des travaux par le Conseil municipal du 23 novembre 2010. A cette date, la commission n'a pas rendu son rapport.

Le 8 mars, les représentants de la Ville, de l'Etat et du Club se sont rencontrés. Il a été décidé à cette occasion d'amender cette PR en remplaçant le volet sky-loges par un projet de tribunes provisoires soutenu par GSHC. Cet amendement sera présenté à la commission des travaux le 30 mars prochain par mon collègue Rémy Pagani. L'objectif de cette opération est que le club puisse bénéficier de ces tribunes le 15 septembre 2011, et qu'il réalise de la sorte des recettes de billetterie supplémentaires.

**Task force Ville-Etat**



Par ailleurs, je vous informe que le Conseil administratif a décidé le 12 janvier 2011, d'un commun accord avec l'Etat, de mettre sur pied une task force chargée d'une part d'assurer le suivi des engagements pris en juin 2010, et d'autre part de faire avancer le dossier de la nouvelle patinoire.

Cette task force s'est déjà réunie à quatre reprises, les 11 et 22 février 2011 ainsi que les 15 et 24 mars 2011. Elle a notamment élaboré quatre scénarios de nouvelle patinoire, intégrant le cahier des charges fournis par le club, qui a été remis à la Ville le 8 mars 2011 seulement. Les magistrats cantonaux et municipaux chargés du dossier devront opter pour l'un de ces scénarios. Une fois ce choix arrêté, la recherche du site adéquat débutera immédiatement.

Enfin, je vous informe que pour l'heure, l'Etat a versé 1,6 millions de francs au GSHC SA, via la commission cantonale d'aide au sport (sport-toto), initiative qui a déplu à la Cour des comptes.

Les autres sommes que l'Etat s'est engagé à verser à Genève Futur Hockey, elles, n'ont pas été versées. Ce constat démontre que le canton poursuit la même politique que celle de la Ville de Genève et qu'il partage des préoccupations identiques en matière de respect des contribuables et d'utilisation adéquate de l'argent public.

Je répète ici que je suis déterminé à soutenir le Genève Servette hockey club et Genève Futur hockey. Je suis persuadé que Genève a besoin de clubs évoluant dans l'élite nationale afin de créer l'émulation nécessaire au développement du sport pour tous. Je suis tout aussi persuadé que le rôle des collectivités publiques est de soutenir toutes les initiatives visant à développer la formation des jeunes. A cet égard, Genève Futur Hockey est un projet novateur et ambitieux qui mérite d'être soutenu, pour autant que ses initiateurs soient en mesure de démontrer l'adéquation entre les sommes qu'ils réclament et les prestations qu'ils délivrent.

En espérant que ces explications seront de nature à vous éclairer, je vous adresse, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, mes salutations distinguées.

Avec mes meilleurs messages,

Manuel TORNARE

# Construction d'une nouvelle patinoire

---

## Convention

conclue entre

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève,

Le Conseil administratif de la Ville de Genève

et

Le Genève-Servette Hockey Club (GSHC SA)

Considérant:

- Les engagements pris en juin 2010 par les trois parties pour le renforcement de leur partenariat en faveur d'un maintien du club GSHC SA au plus haut niveau sportif;
- La volonté exprimée en juin 2010 par le Canton et la Ville de Genève qu'une nouvelle patinoire soit construite pour une exploitation dès l'automne 2015.
- La nécessité pour le GSHC SA de disposer de revenus provenant de l'exploitation d'une patinoire lui permettant d'améliorer ses conditions de financement de façon durable;
- La prise en considération de l'importance du sport de haut niveau et de l'engouement suscité par le hockey sur glace à Genève au cours des dernières années;
- La nécessité d'envisager la création d'une infrastructure polyvalente pouvant accueillir des manifestations d'autres disciplines sportives en dehors des mois de mise en glace;

le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, le Conseil administratif de la Ville de Genève et le Genève-Servette Hockey Club s'engagent à:

Choisir au plus tard le 30 juin 2011 un site pour la construction d'une nouvelle patinoire sur la base d'une étude confiée à un mandataire externe choisi en commun par les parties de la présente convention.

- a. L'étude, selon le cahier des charges en annexe, prendra en considération les sites des Vernets, du Centre sportif du Bout-du-Monde, du lieu-dit Camembert à proximité du Stade de Genève et du Trèfle-Blanc. Deux sites se trouvant sur la commune de Lancy, cette dernière devra être associée à l'étude de faisabilité pour les sites se trouvant sur son territoire.
- b. Elle explorera les quatre projets de cahiers des charges définis par les Autorités sur la base des besoins exprimés par le club.
- c. Le financement de l'étude, pour un montant estimé à 100'000 F, sera assuré pour moitié par l'Etat de Genève et pour moitié par la Ville de Genève.
- d. Elle établira les contraintes de temps, de financements publics et privés et d'exploitation pour chacune des options.

\* \* \*

Pour le Conseil d'Etat :

\* \* \*


Pour le Conseil administratif de la Ville de Genève :

\* \* \*

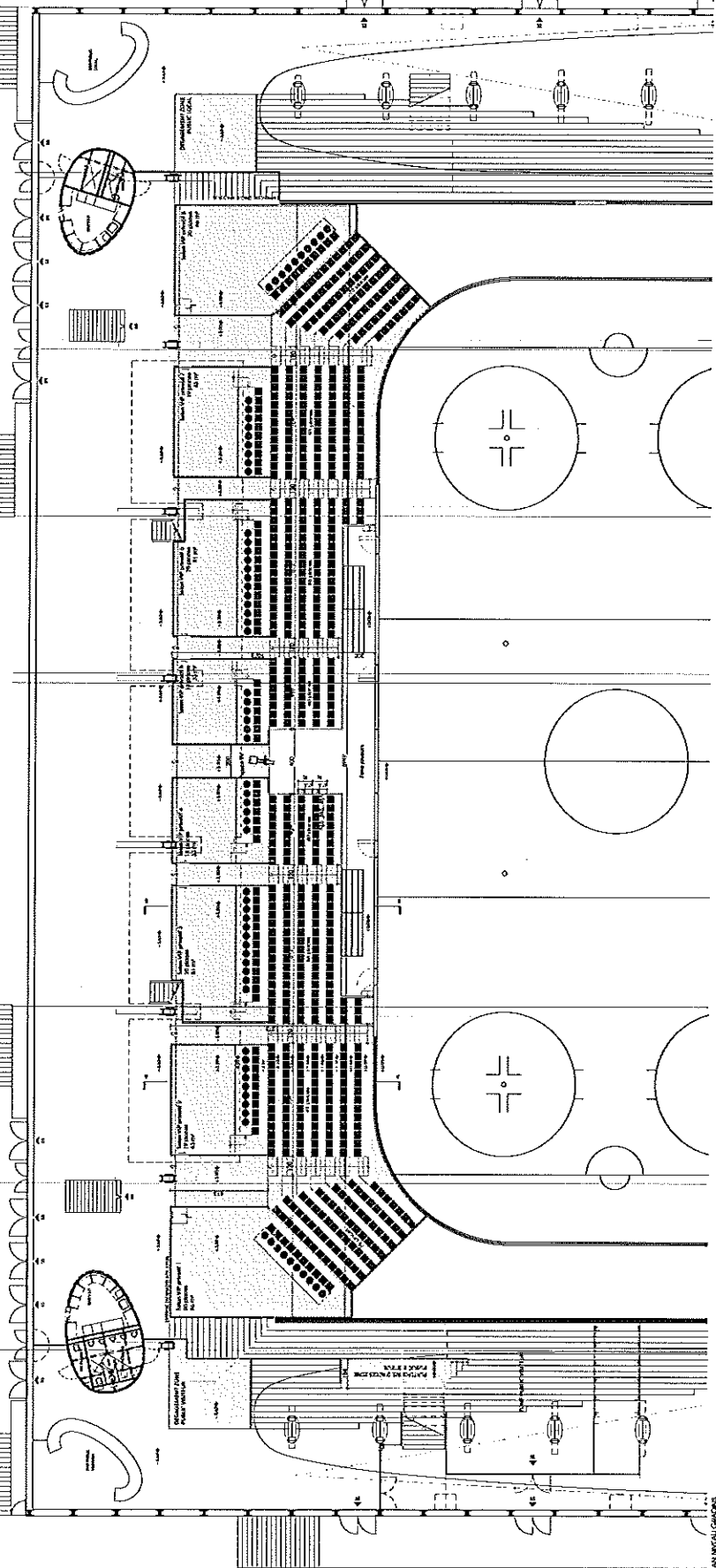
Pour le Genève-Servette Hockey Club :

\* \* \*

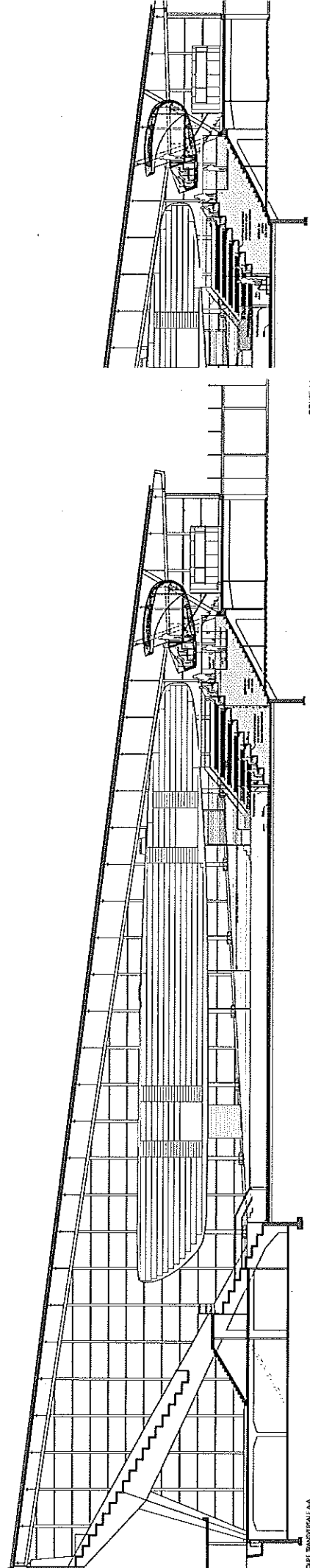
Fait en trois exemplaires, à Genève, le

	<b>PROJETE DES TRIBUNES</b> Arrangement des gradins, tribunes	<b>Figure N°0</b> Ech. 1:100
	<b>PLAN INITIAL GRADINS</b> Plan Initial des Tribunes	Date: 10/01/2007 Dessiné par: [Nom] Vérifié par: [Nom]
<b>CGIC</b> 07/16	15, rue de Valenciennes, 59100 Lille, France Téléphone: +33 (0)3 20 33 60 00 Fax: +33 (0)3 20 33 60 01 Email: [Email]	

584 SIEGES TRIBUNES VP  
 154 SIEGES SALONS UP PRIVATES  
 TOTAL SIEGES TRIBUNE MO = 738 PLACES



PLAN INITIAL GRADINS



COUPE TRIBUNES AA

COUPE AA

COUPE BB